



**Commune d'ESSOMES-SUR-MARNE**

1 rue de l'Abbaye

02400 Essômes-sur-Marne

Téléphone : 03 23 83 08 31 – Télécopieur : 03 23 69 91 27

02400 ESSÔMES-SUR-MARNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 AVRIL 2019**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30. Le quorum ayant été atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Présents :** M. CLERBOIS Jean-Paul M. BERGAULT Jean-Paul M. BOUCHÉ Jean-Yves  
M. BUCQUET Gilles M. FABIANSKI Jean-Marc M.FORJAN Louis  
M. FREUDENREICH Pascal M. HIERNARD Pascal Mme LEANDRE Frédérique  
Mme LOPPIN Danielle

**Pouvoirs :** Mme TANGUY Maryse à Monsieur CLERBOIS Jean-Paul  
Mme SAMAKE Jmaïaa à M. Pascal FREUDENREICH

**Absents :** Mme BELIN Katty M. BREME Eric Mme GATTEAU Carine  
Mme HUOT Isabelle M. LASSERE Jean-François Mme MARECHAL Christelle  
M. SOMVEILLE Gyril

**A été nommé secrétaire :** M. BERGAULT Jean-Paul.



**Ordre du jour :**

- CARCT / Dispositif 100% EAC (Education Artistique et Culturelle) / Participation de la commune
- Contrat territorial d'accueil et d'intégration des étrangers primo-arrivants et des personnes bénéficiaires d'une protection internationale dans le département de l'Aisne
- USESA / Projet de création d'une extension d'eau potable pour la SA CLESENCE sur la commune / Participation financière de la commune
- Compte administratif 2018,
- Compte de gestion 2018,
- Affectation du résultat,
- Vote des taux d'imposition 2019,
- Budget primitif 2019,
- Questions diverses

- **026/2019 : Dispositif 100% EAC (Education Artistique et Culturelle) / Participation de la commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une des mesures phares du plan d'action en faveur de l'éducation artistique et culturelle proposée par les ministres de la Culture et de l'Education nationale est l'expérimentation du 100 % EAC.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération a eu la chance d'être retenu, ce qui permettra d'offrir à tous les enfants des 87 communes membres un accès direct aux pratiques culturelles.

Le dispositif 100% EAC pour « éducation artistique et culturelle » a pour ambition de proposer au moins une fois dans l'année la rencontre et/ou la pratique d'activités culturelles à l'ensemble des plus jeunes, âgés de 3 à 25 ans. Elle débutera à la rentrée scolaire prochaine et durera 3 ans.

Son organisation et sa mise en place seront coordonnées par la CARCT.

Pour financer ce dispositif, le ministère de la Culture met à notre disposition 60 000 € par an. L'agglomération a décidé de financer à la même hauteur et prendra également en charge les transports éventuels.

Afin d'associer les communes à la réussite de ce projet, il est proposé une participation de chaque commune à hauteur de 1 € par habitant.

Monsieur Fabianski demande si toutes les communes membres de l'agglomération ont répondu à ce dispositif. Monsieur le Maire répond négativement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la participation de la commune d'Essômes-sur-Marne au financement du dispositif 100 % EAC, à hauteur de 1 € par habitant et par an, sur une durée de trois ans, soit un montant annuel de 2 858 €.

- **027/2019 : Contrat territorial d'accueil et d'intégration des étrangers primo-arrivants et des personnes bénéficiaires d'une protection internationale dans le département de l'Aisne**

Monsieur le Maire expose que l'intégration des étrangers primo-arrivants et des personnes bénéficiaires d'une protection internationale est une priorité des politiques publiques à l'échelle nationale et dans l'Aisne par la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et l'ensemble des services de l'Etat du Département.

Afin de favoriser cette insertion sociale, le Préfet de l'Aisne propose à la commune d'Essômes-sur-Marne, de convenir d'un contrat précisant les engagements des deux parties.

Dans ce cadre, l'Etat s'engagerait à apporter une aide à l'ingénierie dans la réalisation des différents projets proposés par la collectivité et, en fonction de l'intérêt des projets, un cofinancement pourrait être apporté par l'Etat.

La commune d'Essômes-sur-Marne, s'engagerait à mettre en place un certain nombre d'actions à travers la mise à disposition de matériel nécessaire à l'enseignement, et à l'apprentissage du français, favoriser l'accès à la culture, au sport, etc ...

Un comité de suivi doit être mise en place dès la signature du contrat et doit réunir les services de l'Etat (Préfecture, DDCS) et les représentants de la commune. Ce comité devra se réunir une fois par an et sera chargé d'évaluer l'avancée dans la mise en place des axes du contrat tels que l'apprentissage de la langue, l'accueil des jeunes étrangers primo-arrivants en mission de service civique...

Monsieur HIERNARD se demande si la commune d'Essômes-sur-Marne n'est pas une commune trop 'modeste', pour devenir 'commune pilote' de ce dispositif.

Monsieur BERGAULT estime que le comité de suivi proposé permettrait d'en savoir davantage sur les migrants accueillis sur la commune, via l'association Coallia.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes du contrat proposé par les services de l'Etat pour l'accueil et l'intégration d'étrangers primo-arrivants et des personnes bénéficiaires d'une protection internationale sur la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat,

DESIGNE les membres du conseil municipal suivants pour siéger au sein du comité de suivi :

- Mme Danielle LOPPIN,
- M. Jean-Paul CLERBOIS,
- M. Jean-Paul BERGAULT,
- M. Gilles BUCQUET,
- M. Pascal FREUDENREICH,

- **028/2019 : USESA / Projet de création d'une extension d'eau potable pour la SA CLESENCE sur la commune / Participation financière de la commune**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier en date du 26 mars 2019 du Président de l'USESA au Président de la CARCT relatif à la création d'une extension de réseau d'eau potable d'environ 40 mètres pour la SA CLESENCE sur la commune d'Essômes-sur-Marne.

Le coût de cette extension de réseau est estimé à environ 10 000 euros hors taxes. La participation financière a été fixée à parts égales entre l'USESA et la commune.

La commune pourrait avoir à sa charge la somme d'environ 5 000 euros, somme réajustée en fonction du coût réel des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE le financement de cette opération,

INSCRIT au budget communal les crédits nécessaires.

○ **029/2019 : Compte administratif 2018**

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CLERBOIS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé et présenté par Mme LOPPIN, après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte, à l'unanimité, de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

**\* Section de Fonctionnement**

Dépenses	1 634 394, 06 €
Recettes	2 230 019, 65 €
Excédent reporté	0, 00 €
Excédent de l'année 2018	<b>595 625, 59 €</b>

**\* Section d'Investissement**

Dépenses	669 546, 05 €
Recettes	508 307, 07 €
Déficit reporté	303 755, 67 €
Déficit de l'année 2018	<b>- 464 994, 65 €</b>

○ **030/2019 : Compte de gestion**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il sera procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 \* Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 \* Statuant sur l'exercice du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3 \* Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

○ **031/2019 : Affectation du résultat**

A la clôture de l'exercice 2018, l'excédent de fonctionnement est de 595 625, 59 €.

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de la façon suivante :

Compte 1068 595 625, 59 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE l'affectation ci-dessus proposée.

○ **032/2019 : Vote des taux d'imposition 2019**

Sur proposition de la commission des finances réunie le 3 avril 2019, Monsieur le Maire informe le conseil que les taux d'imposition pour l'année 2019 resteront inchangés. Les bases d'imposition ont quant à elles augmenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les taux d'imposition 2019 suivants :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>15,00 %</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	<b>14,99 %</b>
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	<b>24,70 %</b>

○ **033/2019 : Budget primitif 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2019, qui s'établit comme suit :

SECTIONS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	2 213 594, 00 €	1 508 213, 32 €
RECETTES	2 213 594, 00 €	1 508 213, 32 €

## FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

011	Charges à caractère général	487 350,00 €
012	Charges de personnel	1 083 900,00 €
014	Reversements et restitutions	5 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	350 194,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert	50 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	172 700,00 €
66	Charges financières	61 200,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 250,00 €
68	Dotations aux provisions	1 000,00 €
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 213 594,00 €</b>

### RECETTES

002	Excédents de fonctionnement reportés	0,00 €
013	Atténuation de charges	16 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert	30 000,00 €
70	Vente de produits fabriqués	90 900,00 €
73	Impôts et taxes	1 495 543,00 €
74	Dotations subventions	446 441,00 €
75	Autres produits de gestion courante	57 000,00 €
76	Produits financiers	10,00 €
77	Produits exceptionnels	77 700,00 €
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>		<b>2 213 594,00 €</b>

## INVESTISSEMENT

### DEPENSES

001	Déficit d'investissement reporté	464 994,65 €
1641	Capital de la dette	194 000,00 €
	Restes à réaliser	85 512,91 €
2131	Travaux en régie	30 000,00 €
	Nouvelles opérations	733 705,76 €
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>		<b>1 508 213,32 €</b>

### RECETTES

10226	Taxe d'aménagement	6 000,00 €
10222	FCTVA	56 900,00 €
1068	Excédent de fonctionnement	595 625,59 €
	Nouvelles subventions	372 312,42 €
021	Virement de la section de fonct	350 194,00 €
	Restes à réaliser	77 181,31 €
040	Dotations amortissements	50 000,00 €
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>		<b>1 508 213,32 €</b>

<b>TOTAL DES 2 SECTIONS</b>	<b>3 721 807,32 €</b>
-----------------------------	-----------------------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la commission des finances,  
**DÉCIDE** d'approuver le budget primitif 2019.

### 34 ) Questions diverses

- Printemps des peintres :

Monsieur le Maire souligne le succès de cette manifestation avec notamment une participation active des écoles et l'exposition d'œuvres de qualité. Il remercie tout particulièrement mesdames Valérie Hiernard et Thérèse Bourgeois.

- Baptême de la salle des Justes / Fixation de la date :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'inauguration de la salle des Justes devrait avoir lieu dans la deuxième quinzaine du mois de mai.

La date retenue sera communiquée prochainement.

- Centre de loisirs / Première semaine des vacances d'avril :

Monsieur le Maire informe le conseil que le centre de loisirs sera organisé du 8 au 12 avril.

- Horaires d'été d'ouverture de la Poste :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des horaires d'ouverture de La Poste pendant la période estivale, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août : les bureaux seront fermés tous les après-midis et tous les samedis, et ne seront ouverts que les lundi, mercredi, jeudi et vendredi matins.

- Courrier de la DRAC informant la commune de l'avis défavorable de l'ABF sur la démolition de l'immeuble à proximité du Temple de Monneaux :

Un courrier de la DRAC en date du 28 mars émet un avis défavorable au permis de démolir du bâtiment situé à proximité du Temple.

Monsieur le Maire précise qu'il doit rencontrer très prochainement l'architecte des bâtiments de France à ce sujet.

- Présentation du tableau récapitulatif de l'USESA sur les travaux d'entretien, de mise en peinture et de renouvellement des poteaux incendie

Un courrier de l'USESA en date du 25 mars fait état des travaux d'entretien, de mise en peinture et du renouvellement des poteaux incendie sur la commune en 2018, et programmés en 2019.

- Carré confessionnel dans le cimetière communal :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de création d'un carré musulman dans le cimetière communal. Il est possible de répondre favorablement à cette demande en respectant néanmoins certaines conditions fixées par les textes à savoir qu'il est interdit de matérialiser l'emplacement du carré de confession musulmane, ou de tout autre confession, par des panneaux ou une séparation par des haies par exemple. Les tombes musulmanes se distingueront par leur orientation vers La Mecque. Le conseil municipal émet un avis favorable.

- Demande d'occupation du domaine public pour la mise en place d'un distributeur de baguettes :

Une boulangerie de Château-Thierry propose l'implantation d'un distributeur automatique de baguettes sur le hameau de Monneaux. Un rendez-vous sera pris avec la société castelle pour définir précisément les termes de la convention.

*Les différents points de l'ordre du jour ayant été présentés et votés, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.*

Le secrétaire de séance

Monsieur Jean-Paul BERGAULT.

